

---

---

# Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés

## Rapport des activités

### Du 1er janvier au 31 décembre 2021

---

Doris St-Pierre Lafond, présidente

#### **Raison d'être de la Fondation**

La Fondation de l'Association québécoise des laryngectomisés (ci-après appelée Fondation) est un organisme d'aide financière qui, d'une part, tire ses fonds de dons et de placements et qui, d'autre part, offre sa collaboration à l'Association québécoise des laryngectomisés et, occasionnellement, à des organismes qui offrent des services gratuits aux laryngectomisés du Québec.

#### **Organisation fonctionnelle**

##### Le Conseil d'administration

1. Le conseil d'administration est composé de 8 membres. Au 31 décembre 2021, le CA se présente comme suit:
  - les directeurs (trices), Mmes Sylvie Appleby et Noëlla Boily, MM Jean-Guy Gagnon et Yves Ouellet;
  - la secrétaire, Mme Johanne Drainville;
  - le trésorier, M. Michel Teasdale;
  - la vice-présidente, Mme France Fontaine;
  - la présidente, Mme Doris St-Pierre Lafond.
2. Sur les 8 personnes en poste au 31 décembre 2021, quatre (4) sont des personnes laryngectomisées et deux (2) personnes sont conjointes d'un laryngectomisé. À l'exception de la présidente, tous les membres siègent aussi au CA de l'Association québécoise des laryngectomisés et agissent à titre bénévole.

##### Son infrastructure

1. La Fondation bénéficie des infrastructures de l'Association québécoise des laryngectomisés pour son fonctionnement: secrétariat, informatique et local pour les réunions du conseil d'administration;
2. Par mesure d'optimisation des ressources, elle coordonne ses réunions avec celles de l'Association, n'assumant les coûts de déplacement que des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration de l'Association.

##### Les communications

1. La présidente de la Fondation a été présente à l'Assemblée générale de l'Association tenue à Montréal le 16 juin 2021, pour répondre aux questions de l'assemblée sur la Fondation.
2. La Fondation décrit ses activités sur le site Web de l'Association et y invite les personnes à effectuer un don sous diverses formes, entre autres par le biais de CanaDon où elle s'est inscrite en 2012.

## **Activités en 2021**

### **Réunions**

La Fondation a tenu 4 réunions entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021, soit les 17 février et 9 juin à l'Hôtel Plaza Universel, pour respecter les consignes sanitaires en raison de la COVID-19, puis les 13 octobre et 8 décembre 2021 dans les locaux de l'Association.

### **Subventions accordées**

Les demandes de subventions sont acheminées à la Fondation au moyen d'un formulaire par le président de l'Association. Le CA de la Fondation étudie et autorise les demandes. Une fois l'activité ou l'objet de la demande de subvention complété, un rapport de réalisation est acheminé à la Fondation qui procède au remboursement. Ainsi, la demande de subvention et le remboursement peuvent s'échelonner sur 2 années financières. Le CA de la Fondation a autorisé le paiement automatique répété pour certaines activités ou fournitures mais un rapport de réalisation doit quand même être autorisé pour s'assurer qu'il respecte les cadres de l'entente (ex: collets de douche et Cafés-rencontres) et les règles comptables (ex: factures).

La Fondation a procédé au cours de l'année à l'analyse et au déboursé d'une seule demande d'aide financière **EN RAISON DE L'ANNULATION DE TOUTES LES ACTIVITÉS DE L'AQL IMPLIQUANT LA PRÉSENCE HABITUELLE DES MEMBRES EN RAISON DE LA COVID-19**, dont 4 Cafés-rencontres prévus de mars à décembre:

<b><i>Objet de la demande de subvention</i></b>	<b><i>Date du CA d'approbation</i></b>	<b><i>Remboursement le</i></b>	<b><i>Montant</i></b>
Frais de location de salle, dîner et café pour le CA de l'AQL du 9 juin 2021	9 juin 2021	9 juin 2021	682,05\$
Total			682,05\$

### **États financiers**

Voir le rapport à cet effet.

## **Perspectives pour 2022**

La Fondation entend poursuivre ses activités suivant la même orientation, **mais selon l'évolution de la pandémie et en fonction de la reprise éventuelle des activités sociales de l'AQL.**